



**Objet : aide aux élèves en difficulté**

la Roche-sur-Yon, le 19-05-2009

**à Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale**

Monsieur,

Les équipes enseignantes, soucieuses de la réussite des élèves qui leur sont confiés, recherchent les dispositions les plus efficaces pour venir en aide aux élèves en difficulté :

- signalement au Rased, mise en place d'un PPRE, d'une équipe éducative...
- conseils aux familles (orthophonie, CMPP, CMP, psychologue, pédopsychiatres...)

Dans le cadre de la mise en place de l'aide personnalisée aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage et pouvant en bénéficier, des organisations diverses ont émergé :

- aide avant la classe, pendant la pause méridienne, après l'école,
- mise en place de projets de classe concernant l'ensemble des élèves, et particulièrement ceux en difficulté,
- horaires de classe décalés,
- concertation au sein des équipes enseignantes pour mettre en place des outils communs et définir des réponses collectives aux difficultés rencontrées.

Le souci est bien de combiner toutes les aides nécessaires, de cibler les plus pertinentes.

Quelle que soit l'organisation choisie, celle-ci répond à une analyse de la réalité de l'école : situation scolaire des élèves, structure de l'école, compétences collectives des enseignants, organisation pédagogique, contexte social...

Aucun dispositif national et/ou départemental préétabli, unique et imposé ne pourrait prendre en compte la réalité de chaque situation. C'est pour cela qu'une approche adaptée et évolutive à chaque circonstance locale et individuelle est souhaitable.

Nous avons pris connaissance que des collègues faisant vivre des projets tout à fait cohérents avec l'ambition affichée de réduction de l'échec scolaire et social se voient adresser des courriers les rappelant à leurs obligations officielles. Ces rappels sont incompréhensibles et très mal ressentis pour tous ceux qui expérimentent dans le cadre de leurs obligations professionnelles. Nous vous demandons de ne pas donner suite à ces démarches et d'engager le plus rapidement la concertation nécessaire.

Nous vous demandons d'inscrire à l'ordre du jour du prochain CTPD (le 11 juin 2009) le point portant sur l'aide aux élèves en difficulté de manière générale, et plus particulièrement celui de l'organisation de l'aide personnalisée.

Veuillez recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de notre considération distinguée.

**Pour l'intersyndicale  
le secrétaire départemental FSU 85**

**Albert DEAU**